



Une autre vie s'invente ici



CARENE Saint-Nazaire Agglomération  
Monsieur le Président  
4, avenue du Commandant l'Herminier  
BP 305  
44605 SAINT-NAZAIRE CEDEX

LE PRESIDENT

Objet : modification simplifiée n°1  
du PLUi de la CARENE

N/Réf. : 21/09 n°23 HL

Saint-Joachim, le 22/09/2021

Monsieur le Président,

Vous m'avez notifié le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal de la CARENE et je vous en remercie.

La présente procédure de modification vise à :

- Apporter des précisions dans le règlement écrit pour s'assurer de la bonne application de la loi Littoral et mettre le document en compatibilité avec le PGRI,
- Faire évoluer le règlement graphique pour mieux prendre en compte la « bande des 100m » et ajuster ou supprimer certains STECAL,
- Préciser et compléter la justification des choix sur la consommation d'espace.

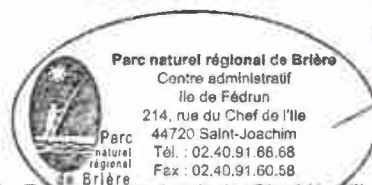
Une partie de la modification concernant une meilleure application de la Loi Littoral au droit du littoral nazairien et pornichétin est située en dehors de périmètre du PNR de Brière. Pour le reste des modifications, celles-ci ne sont pas de nature à compromettre les objectifs et mesures de la charte.

Pour ces raisons, cette modification n'appelle aucune remarque de la part du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le président du syndicat mixte  
du Parc naturel régional de Brière,

Éric PROVOST



Parc naturel régional de Brière • Maison du Parc de Fédrun - 214, rue du Chef de l'île - 44 720 Saint-Joachim •  
Tél. 02 40 91 68 68 • info@parc-naturel-briere.fr • www.parc-naturel-briere.fr